

Paris, le 24 septembre 2010

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Marie-Luce PENCHARD
Ministre chargée de l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75008 Paris

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Copie :

M. le Ministre du Budget, des comptes
publics et de la fonction publique

Madame le Ministre,

Comme vous le savez, la population de Saint-Pierre-et-Miquelon a manifesté, hier, son indignation face à l'annonce abrupte qui nous est parvenue par la Préfecture, selon laquelle les pensions de la CPS feraient l'objet d'une revalorisation exceptionnelle d'à peine 1,5 % et que, pour les pensions versées par l'ENIM dans l'Archipel, la revalorisation n'aurait finalement pas lieu, contrairement à tous les engagements pris par plusieurs ministres successifs, tant à Paris que localement, et à nouveau lors de l'adoption de l'amendement que j'ai préparé avec vos services sur la loi pour le développement économique des outre-mer.

Vous connaissez bien ce dossier et je suis certaine que vous partagez notre révolte face à une telle proposition de revalorisation, véritablement indécente au regard de la perte dramatique de pouvoir d'achat des retraités locaux, ne serait-ce que depuis la dernière revalorisation exceptionnelle, qui était déjà bien en-deçà du décalage dans l'évolution du niveau des prix.

Dans un contexte où nous « importons » l'inflation canadienne sur les produits que nous leur achetons et qui constituent l'essentiel de la consommation locale, où toute évolution à la hausse des coûts de carburant, de transport et de change avec le dollar se répercute directement sur nos prix, les retraites de l'Archipel, dont le montant moyen est inférieur à celui de la métropole sans même prendre en compte la différence de niveau des prix, ne permettent souvent plus à nos aînés de subvenir à leurs besoins basiques, dont le chauffage.

La Ministère du Budget s'entêtant dans son refus de la véritable revalorisation qui s'impose, cette situation pose un réel problème de justice sociale.

Aussi, j'ai l'honneur de vous demander de peser de tout votre poids dans les négociations inter-cabinets qui se poursuivent. En l'absence de solution acceptable d'ici la fin octobre, tant pour la CPS que pour l'ENIM, je me permets par ailleurs d'insister en faveur de l'arbitrage du Premier Ministre qui, il me semble, s'imposerait alors.

Je rappelle enfin que, concernant la CPS, il ne s'agit que de 1013 pensionnés, dont 196 touchent le minimum vieillesse. Quant à l'ENIM, 365 pensionnés.

Confiante en votre soutien continu sur ces questions de justice sociale et dans l'attente de votre réponse, Madame le Ministre, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick Girardin